



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 04783

Numéro SIREN : 484 963 699

Nom ou dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER - INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2017 sous le numéro de dépôt A2017/003866



Dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER -
INVESTISSEMENT

Adresse : 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2005B04783

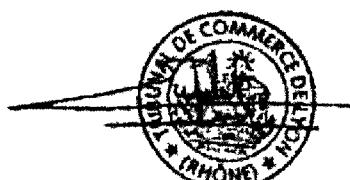
n° d'identification : 484 963 699

n° de dépôt : A2017/003866

Date du dépôt : 06/02/2017

Pièce : Décision(s) des associés du 02/01/2017

4827556



4827556

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

SAS au capital de 4 000 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

484 963 699 RCS Lyon

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 2 JANVIER 2017

Les soussignés :

Associés	Nombre d'actions	Nombre de voix
Nicolas Gagneux	1 669 519	1 669 519
Jean-Pierre Gagneux	100 000	100 000
Romain Valéry	196 481	196 481
Sébastien Guilbaud	34 000	34 000
TOTAL	2 000 000	2 000 000

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, ont, après lecture du rapport du Président, pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Romain Valéry en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Gagneux, démissionnaire ; pouvoirs et rémunération ;
- Nomination de Monsieur Jean-Pierre Gagneux en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Romain Valéry, démissionnaire ; pouvoirs et rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, au vu du rapport du Président, décident de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée : Monsieur Romain Valéry demeurant Le Crépon - 47 avenue Valioud 69110 Sainte Foy lès Lyon ; en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Gagneux, démissionnaire.

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général est investi des mêmes pouvoirs que le Président.

La rémunération de Monsieur Romain Valéry, en sa qualité de mandataire social, demeurera inchangée jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Romain Valéry, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour assurer un tel mandat et n'être frappé d'aucune incompatibilité pouvant lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

Les associés, au vu du rapport du Président, décident de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée : Monsieur Jean-Pierre Gagneux demeurant 24 avenue du Chater 69340 Francheville, en qualité de Directeur Général Délégué, en remplacement de Monsieur Romain Valéry, démissionnaire.

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général Délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Président.

La rémunération de Monsieur Jean-Pierre Gagneux, en sa qualité de mandataire social, demeurera inchangée jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Gagneux, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour assurer un tel mandat et n'être frappé d'aucune incompatibilité pouvant lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

Les associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

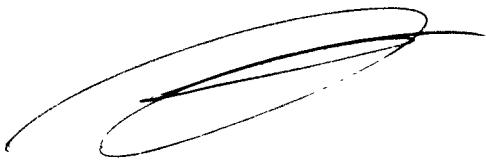
Clôture

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

Nicolas Gagneux
Président



Sébastien Guilbaud



Jean-Pierre Gagneux

« Bon pour démission du mandat de Directeur Général et
acceptation du mandat de Directeur Général Délégué »

*Bon pour démission du mandat
de Directeur Général et acceptation
du mandat de Directeur
Général Délégué.*

Romain Valéry

« Bon pour démission du mandat de Directeur Général
Délégué et acceptation du mandat de Directeur Général »

*Bon pour démission du mandat
de Directeur Général Délégué
et acceptation du mandat de Directeur
Général*

